

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 29 et 30 avril 2020

**CD20200429_57
id. 5022**

Les 29 et 30 avril 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis en assemblée départementale par le moyen de la téléconférence en vertu de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020. Monsieur le Président Christian ASTRUC, a présidé la réunion à l'hôtel du Département.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 10.*

Sont présents :

M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Sont représenté(s) :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme FERRERO), Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BAYLET (pouvoir à Mme NEGRE), M. BESIERS (pouvoir à M. BEQ), Mme COLOMBIE (pouvoir à M. BERTELLI), M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. HENRYOT (pouvoir à M. HEBRARD), Mme JALAISE (pouvoir à Mme RIOLS), Mme LE CORRE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)

Le Président a constaté que le quorum est atteint en application de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 et que, par conséquent, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

**TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA DEMI-PENSION
DU COLLÈGE PIERRE DARASSE À CAUSSADE**

Le 9 avril 2019, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations a réalisé une inspection dans les locaux de la demi-pension du collège Pierre Darasse à Caussade. Le rapport qui a été rédigé, par la suite, fait ressortir des manquements aux bonnes pratiques d'hygiène et aux exigences réglementaires :

- défaut de sectorisation des différentes zones d'activités sans marche en avant ;
- travail des denrées dans des conditions favorisant les contaminations croisées ;
- défaut de maintenance des locaux et des équipements ;
- équipements en bois, difficiles d'entretien et abîmés ;
- défaut de maîtrise de la traçabilité.

Les pratiques professionnelles ont été revues, au niveau du collège, lors d'un audit réalisé par le laboratoire vétérinaire départemental avec la mise à jour du plan de maîtrise sanitaire.

Afin de répondre aux autres manquements, un programme de travaux d'un montant estimé à 2,5 millions d'euros est en cours de préparation, scindé en deux parties :

- d'une part des travaux de clos et couvert sur le bâtiment de la demi-pension sont à l'étude. En effet, les fenêtres en simple vitrage sont dans un mauvais état, la toiture présente des fuites récurrentes et le sol du réfectoire nécessite une réfection complète. Ces travaux sont envisagés pour l'été 2020 et sont estimés à 1,5 million d'euros.

- d'autre part, des travaux sur la cuisine en elle-même sont à réaliser. Cette seconde phase nécessite l'accompagnement en amont du laboratoire vétérinaire départemental, afin de lancer une mission complète de maîtrise d'œuvre (diagnostic, conception et suivi de chantier) constituée d'un cuisiniste et d'un bureau d'étude fluides et réseaux. Les travaux sont envisagés pour 2021. Le coût total de cette partie est estimé à 1 million d'euro.

Planning des travaux de clos-couvert :

- Études préliminaires..... mars 2020
- Lancement des consultations (marchés à bons de commande) avril 2020
- Travaux..... juil à sept 2020

Planning des travaux de restructuration de la cuisine :

- Définition du programme avril 2020
- Consultation marché de maîtrise d'œuvre..... mai 2020

- Début de la mission de maîtrise d’œuvre..... septembre 2020
- Études de conception..... sept 2020 à févr 2021
- Appel d’offre entreprises..... mars 2021
- Début des travaux..... juin 2021
- Durée des travaux..... 7 mois

Budget :

L’État est susceptible de co-financer la réalisation de ces travaux au titre de la dotation de soutien à l’investissement des Départements (DSID).

Un dossier de demande de subvention va être déposé à la Préfecture de Tarn-et-Garonne pour une aide à hauteur de 30 % du montant total hors taxe.

Il convient de modifier le plan de financement de ce projet, pour intégrer la recette attendue de la DSID, selon la décomposition suivante :

Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
<p><u>Dépenses 2020 :</u> Début mission de maîtrise d’œuvre : 25 000 € Début études diverses (diagnostics amiantes, thermiques...) et imprévus : 25 000 € Travaux Clos – couvert (été 2020) 1 500 000 €</p> <p>Sous-total 2020 : 1 550 000 €</p> <p><u>Dépenses 2021 :</u> Suite mission de maîtrise d’œuvre : 75 000 € Études diverses & imprévus : 75 000 € Travaux Cuisine 800 000 €</p> <p>Sous-total 2021 : 950 000 €</p> <p>Total : 2 500 000 €</p>	<p>DSID Travaux 2020 : 387 500 €</p> <p>Fonds propres Département de Tarn-et-Garonne : 1 162 500 €</p> <p>Fonds propres Département de Tarn-et-Garonne : 712 500 € DSID 2021 : 237 500 €</p> <p>Total : 2 500 000 €</p>

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid -19,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur et sport

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré et procédé au vote au scrutin public par appel nominal,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les conditions susvisées, le projet de restructuration de la demi-pension du collège Pierre Darasse à Caussade, pour un montant estimé à 2 500 000€ ;
- Approuve le plan de financement tel que présenté, intégrant le cofinancement Etat via la dotation de soutien de l'investissement des Départements ;
- Adopte une autorisation de programme de 2 500 000 € TTC, avec 1 550 000 € de crédits de paiement au budget primitif 2020 et 950 000 € au budget primitif 2021.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC